

## Pourquoi il faut manifester à la *Marche pour la Vie* le 19 janvier 2014

*La Marche pour la Vie* est une manifestation d'opposition à l'avortement qui a lieu tous les ans mi janvier depuis 10 ans. L'année dernière elle n'a pas eu lieu pour ne pas gêner la mobilisation de *La Manif pour tous*, car les sympathisants de la *Marche pour la Vie* composent une partie importante du mouvement opposé au mariage homosexuel, dont l'actualité était prioritaire.

### **Cette année la *Marche pour la Vie* est une priorité pour les défenseurs de la famille et de la vie.**

#### **4 raisons :**

- Il y a une **actualité brûlante en France** où s'opère en catimini **une libéralisation de l'avortement**
- S'opposer à cette réforme est prioritaire car elle constitue la **1ère menace en 2014 pour les enjeux de société** sur la famille qui en seront par ailleurs impactés
- Le **contexte culturel change** : cf. force de l'opposition hier en France contre le mariage homosexuel et succès aujourd'hui en Espagne de l'opposition contre l'avortement
- **Il y a urgence : le débat** à l'Assemblée nationale **commence le lundi 20 janvier**, au lendemain de la Marche.

<p><b>1<sup>ère</sup> raison : il y a une ACTUALITE brûlante en France où s'opère en catimini une LIBERALISATION DE L'AVORTEMENT</b></p>
--

Juste avant Noël une réforme visant à libéraliser l'avortement a surgi au Parlement via quelques amendements au projet de loi *Egalité entre les femmes et les hommes* (PJL F/H : voté en commission des lois de l'Assemblée nationale le 18 décembre). Cette réforme en cours n'a pas encore fait de bruit : ses promoteurs veulent peut-être œuvrer dans l'ombre sur un enjeu potentiellement explosif. La programmation du vote la veille des vacances de Noël pourrait avoir aidé à garder le silence sur ces modifications. Et pourtant elles ne sont pas un simple toilettage. Elles sont fondamentales.

*A noter : pour une analyse précise du texte voté en commission : voir jointe à cet argumentaire la note enregistrée sous l'intitulé « IVG\_Analyse\_comparative\_des\_textes-2 »*

- 1) 1<sup>ère</sup> modification apportée dans le PJL Egalité F/H : suppression de l'invocation d'une détresse de la femme pour qu'elle puisse avorter

Depuis la loi de 1975 l'avortement est dépénalisé en France. Cette loi tout en rappelant la primauté du respect de la vie humaine dès le commencement (inscrit à l'article 16 du code civil) autorise les femmes à avorter, dans un délai, lorsqu'elles invoquent un état de détresse.

Pour le constitutionnaliste Bertrand Mathieu, cette modification « sur le plan des principes c'est un véritable bouleversement, car ce qui est en jeu c'est la place que notre société accorde à la protection de la vie » (cf. interview dans La Croix du 20 décembre 2013).

Cette modification :

- inscrira la banalisation de l'avortement et l'avortement de convenance dans la loi au-delà de la banalisation de l'avortement déjà constatée dans la pratique et les esprits,
- fera de l'avortement un droit (depuis 1975 l'avortement n'est qu'une dérogation au principe fondamental du respect de l'être humain au commencement de sa vie)
- installera l'idée d'un droit à disposer de son corps qui pourra fonder des revendications comme la GPA ou la prostitution
- légitimera la logique de l'avortement eugéniste. Depuis 1975 la loi française autorise l'avortement sélectif pour certaines pathologies (au 1<sup>er</sup> rang desquelles la trisomie) dans le cadre de l'IMG (interruption médicale de grossesse). A part pour la trisomie 21 dont les enfants atteints sont éradiqués avant leur naissance, en France l'avortement n'est pas possible pour une sélection à la carte en fonction du génome de l'enfant ou de son sexe. La modification en cours est d'autant plus préoccupante comme le rappelle le Pr. Bertrand Mathieu que « il n'y aurait plus aucune condition mise au droit de recours à l'avortement au cours des 12 premières semaines un délai durant lequel on dispose d'un nombre croissant d'informations sur le fœtus au travers du diagnostic prénatal ».

- 2) 2<sup>ème</sup> modification apportée dans le PJJ F/H : extension du délit d'entrave à l'IVG à l'information donnée aux femmes enceintes

Cette modification entrainera l'obligation pour les plateformes d'écoute et les sites consultés par les femmes enceintes à informer celles-ci sur l'avortement. Cette mesure ne correspond pas à une demande dans la réalité.

En effet en France en 2014 quand une femme s'interroge sur la poursuite de sa grossesse elle sait qu'elle peut avorter et elle interroge le Planning familial pour les modalités. En revanche quand elle consulte des sites et des plateformes d'écoute, elle est en attente principalement de solutions alternatives à l'avortement.

Il est à noter que le site lancé récemment par le gouvernement sur l'IVG non seulement ne donne aucune information sur la réalité de l'avortement, mais ne mentionne à aucun moment l'enjeu de la vie de l'enfant, qu'il soit au stade de fœtus ou d'embryon.

Si cette disposition est votée elle constituera non seulement une entrave à la liberté d'expression mais elle contribuera aussi à renforcer l'idée qu'il existerait un droit à l'avortement.

- 3) Ces modifications prennent leur source dans les 40 recommandations pour faciliter l'accès à l'avortement contenues dans le rapport sur l'IVG commandé par la ministre des femmes Mme Vallaud-Belkacem au Haut Conseil à l'égalité FemmesHommes. Faire de l'accès à l'avortement une priorité est incompréhensible dans un pays qui affiche le plus haut taux de pratique en Europe de l'Ouest.

**2ème raison : s'opposer cette réforme sur l'avortement est PRIORITAIRE car elle constitue la 1<sup>ère</sup> MENACE sociétale en 2014 et impactera les autres**

« Trop de manifestations en janvier il va falloir en choisir une, surtout quand on habite en Province. »

- 1) La 1<sup>ère</sup> réforme sociétale de 2014 est la libéralisation de l'avortement  
Contrairement à ce qu'on pensait ce n'est pas l'euthanasie ou la PMA/GPA pour les homosexuels qui ouvrent le bal des bouleversements de la famille annoncés pour 2014.
- 2) Comment prétendre qu'on défend la famille si on ne défend pas l'enfant avant sa naissance ?
- 3) L'avortement est à l'origine de toutes les batailles sur la famille et les enjeux bioéthiques. Elle est l'étalon or auquel toutes les réformes sociétales sont comparées.
- 4) A partir du moment où la loi reconnaît un droit de mort sur des êtres humains vulnérables, cela pourra constituer un socle pour justifier l'euthanasie. Les enfants avant leur naissance seront les précurseurs de ce bouleversement juridique. Cet enjeu apparaît dans l'interview du Pr. Bertrand Mathieu, «Reléguer au 2<sup>nd</sup> plan le respect de la protection de la vie n'est pas sans conséquence dans d'autres domaines. Si l'on devait s'acheminer vers une dépénalisation de l'euthanasie, la logique risquerait d'être la même au bout de quelques années : passer d'une « exception » justifiée par des conditions très particulières de souffrance et d'incurabilité, à un droit à part entière. »

**3ème raison : opposition au mariage homosexuel en France, projet limitant l'avortement en Espagne : LE CONTEXTE CULTUREL européen a changé**

« Manifester contre l'avortement ? C'est un combat difficile car stigmatisant et perdu d'avance ! »

- 1) Un combat perdu d'avance ?

Dire qu'on ne peut pas revenir en arrière sur les sujets de société est faux. Démonstration la plus flagrante et récente avec ce qui vient de se passer en Espagne juste avant Noël. Le gouvernement espagnol de Mariano Rajoy vient d'adopter, le 27 décembre, un projet de loi qui contribuera à limiter le nombre d'avortements dans ce pays. Parmi les effets les plus importants de ce projet : un coup d'arrêt significatif aux avortements eugéniques. (*En annexe, quelques éléments de contexte sur ce projet de loi*).

Ce texte a été rendu possible grâce aux grandes manifestations pro vie de 2009 sous le gouvernement de Zapatero. En rappelant l'enjeu politique de l'avortement avec force et sans complexe elles ont permis d'en faire un point majeur du projet de campagne de M. Rajoy aujourd'hui au pouvoir.

En France la réaction du le lobby pro avortement ne s'est pas fait attendre : manifestation devant l'ambassade d'Espagne à Paris, mobilisation de protestation sur Internet... Les citoyens français respectueux de la vie humaine en signifiant le 19 janvier leur soutien et félicitations aux responsables politiques espagnols leur seront au moins utiles pour présenter leur projet au

niveau européen dans quelques mois. Sur le plan européen d'ailleurs deux grandes mobilisations devraient encourager le développement de la défense de la vie : en novembre 2013 l'initiative citoyenne européenne One of Us qui a recueilli près de 2 million de signatures (dont plus de 100 000 en France) et l'opposition au rapport Estrela (promoteur de l'avortement) qui a suivi en décembre.

## 2) Un combat difficile

Oui, marquer son opposition à l'avortement est difficile en France. Ça l'est depuis 30 ans. Ce combat est emblématique car il fonde l'essentiel des évolutions de société transgressives liées à la famille et bioéthiques depuis les années 70. Il est stigmatisant car il supporte une concentration de caricatures qui anesthésient les consciences et sapent les énergies vitales de résistance. Loin d'effrayer, ce constat doit au contraire inciter à aller marcher le 19 janvier à Paris pour dire NON à l'avortement. D'abord pour transmettre. Mais aussi parce que cette année une actualité rend la manifestation indispensable : les rares députés convaincus qui vont s'opposer courageusement à la réforme gouvernementale méritent un soutien dans la rue pour faire face à l'excommunication médiatique. D'autres députés, les moins marqués par l'idéologie libertaire et féministe, trouveront matière à s'interroger en constatant que des opposants se déplacent pour cet enjeu.

L'opposition au mariage homosexuel a fait lever une nouvelle génération de citoyens. Elle a permis un réveil des consciences sur le rôle de la loi naturelle pour fonder un pacte social juste. La politique c'est d'abord un rapport de forces. Les forces en faveur de la vie doivent se faire connaître. Quand l'enjeu touche la vie et la mort on ne peut rester les bras ballants.

<b>4ème raison : il y a URGENCE le débat commence à partir du 20 janvier</b>
--

Le projet de loi Egalité Femmes/Hommes qui contient les dispositions sur l'avortement vues ci-dessus (aux alentours des articles 5 quinquies) :

- A été voté en 1<sup>ère</sup> lecture au Sénat à l'automne ;
- Vient d'être voté en commission des lois à l'Assemblée nationale (18 décembre) ;
- Sera discuté en séance publique puis voté à partir du lundi 20 janvier ;
- Ensuite le projet de loi repartira au Sénat (2<sup>ème</sup> lecture) puis reviendra à l'Assemblée nationale (2<sup>ème</sup> lecture).

Le message envoyé par la Marche pour la Vie le 19 janvier est crucial car l'étape la plus importante sur le plan politique, la 1<sup>ère</sup> lecture à l'Assemblée nationale, a lieu à partir du lundi 20 janvier.

**TOUS A PARIS LE DIMANCHE 19 JANVIER (14H30 place Denfert Rochereau)**

## ANNEXE

Dépêche AFP sur le projet de loi espagnol limitant l'avortement

Madrid "convaincue" que sa loi sur l'avortement s'étendra en Europe

MADRID, 27 déc 2013 (AFP) - Le ministre espagnol de la Justice, Alberto Ruiz Gallardon, a défendu vendredi son projet très controversé de loi qui supprime quasiment le droit à l'avortement en Espagne, affirmant être "convaincu que cette initiative aura une suite" ailleurs en Europe. "Nous avons rédigé la première loi qui reflète l'opinion majoritaire des citoyens européens", affirme Alberto Ruiz Gallardon dans un entretien publié par le journal conservateur espagnol ABC.

"Je suis convaincu que cette initiative aura une suite dans d'autres parlements d'autres nations européennes", poursuit le ministre du gouvernement conservateur de Mariano Rajoy.

**Le gouvernement a adopté en Conseil des ministres vendredi un projet de loi qui n'autorise l'avortement que lorsqu'il y a un danger prouvé pour la vie ou la santé physique ou psychologique de la femme, ou en cas de viol ayant fait l'objet d'une plainte préalable.**

Ce texte, qui a de fortes chances d'être adopté au Parlement où le Parti populaire au pouvoir a la majorité, **annulera de fait la loi de 2010 autorisant l'avortement jusqu'à 14 semaines de grossesse et jusqu'à 22 semaines en cas de malformation du fœtus.** "C'est la loi la plus avancée et progressiste que ce gouvernement a introduite" depuis son arrivée au pouvoir fin 2011, ajoutait vendredi le ministre de la Justice.

"Nous savons que nous avons fait quelque chose qui n'a pas de précédent en Europe au cours de ces dernières décennies: en finir avec le mythe de la supériorité morale présumée de la gauche", lançait le ministre.

Le chef du parti socialiste espagnol (PSOE) avait fustigé lundi le chef du gouvernement Mariano Rajoy qui a, selon lui, échangé la liberté des femmes contre "une poignée de voix d'extrême droite". Promesse de campagne en 2011 du chef conservateur du gouvernement espagnol Mariano Rajoy mais retardé depuis, le projet de loi constitue un "retour de 30 ans en arrière" selon les féministes et la gauche en Espagne.

elc/ml

Jeanne Smits explique (lu sur le Salon Beige) comment les associations pro-vie en Espagne ont réussi à faire accoucher le projet de loi restreignant l'avortement :

"[...] Le réseau des associations et personnes pro-vie en Espagne, pour une large part fédérée par le site de pression « citoyenne » [HazteOir](#), n'a jamais hésité à appeler un chat, un chat en effet. Pas de circonlocutions lorsqu'il s'agit de dire ce qu'est une « interruption volontaire de la grossesse », comme on l'appelle en Espagne ; ils n'ont cessé de rappeler au parti de Mariano Rajoy que chaque jour qui passait laissait tuer plusieurs centaines de petits être humains dans le ventre de leurs mères et aujourd'hui que l'avant-projet de loi d'Alberto Ruiz-Gallardon, ministre de la justice, est enfin connu et a été adopté en conseil des ministres, ils reviennent encore à la charge en soulignant que chaque instant perdu laisse se poursuivre le massacre.

Politique des petits pas ? Très peu pour eux : ils parlent clair... mais savent en même temps se réjouir avec prudence en voyant que plusieurs mesures prévues par l'avant-projet vont pouvoir limiter le nombre d'avortements, si la loi est adoptée.

On notera les points les plus spectaculaires de l'avant-projet : rétablissement des conditions d'accès à l'avortement, et donc suppression du délai des 14 semaines où toute femme peut librement mettre fin à sa grossesse aux termes de la loi Zapatero, et durcissement de celles qui

existent toujours pour les avortements plus tardifs. Ainsi l'avortement eugénique (pour cause de malformation grave ou maladie grave du fœtus) est-il explicitement exclu du champ des conditions. Est maintenu en revanche le risque pour la santé physique ou psychique de la mère, ce dernier critère devant être attesté par deux médecins n'ayant aucun lien avec la clinique d'avortement où elle recherche l'intervention, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent et ouvrait la porte à l'abus au sein de l'abus premier de l'atteinte à la vie. Le risque psychique pouvant être invoqué dans le cas d'une grossesse à problème : l'attente d'un enfant trisomique, par exemple...

De même les mineures ne pourront plus, si la loi est adoptée, accéder anonymement à l'avortement.

Mais si cette re-pénalisation doit marquer clairement que l'avortement n'est pas un geste anodin, elle garde le principe de sa possibilité en certains cas. [...]

Et donc, pendant que les féministes et autres politiques « convenables », c'est-à-dire acceptés par le système, s'étranglent d'indignation devant l'avant-projet Ruiz-Gallardon, **de nombreux groupes pro-vie espagnols n'hésitent pas à exprimer leur déception en réclamant, comme toujours, « l'avortement zéro ».**

D'aucuns seraient tentés de dire qu'ils ne savent pas se contenter du possible, du « positif ». Mais voilà, ils n'ont jamais fait autre chose, **et s'ils avaient édulcoré leurs demandes qui visent tout simplement à empêcher tout assassinat légal de l'enfant à naître on n'aurait probablement même pas l'avant-projet actuel.**

Que demandent-ils donc ? Pour l'instant : mieux et davantage.

La vigilance d'abord : même si l'avant-projet est « bien engagé », note [HazteOir](#) (qui compte des centaines de milliers de sympathisants), cela est « insuffisant ». « La pression du lobby de l'avortement peut encore le faire dérailler. » Le texte doit passer en effet entre les mains du *Consejo Fiscal*, organe d'Etat chargé de veiller à l'unification de l'action du ministère public, du Conseil général du pouvoir judiciaire et du Conseil d'Etat : « **Ils peuvent l'améliorer, si nous le demandons ensemble** », souligne HazteOir qui lance une pétition à cet effet.

La pétition demande quatre choses :

- 1. Que le texte comprenne un plan d'aide à la femme enceinte, avec une dotation budgétaire correspondante.**
- 2. Qu'il fasse sortir l'avortement de l'enveloppe des services du Système public de santé.**
- 3. Que le consentement informé comporte la remise à la mère d'une échographie de son enfant.**
- 4. Que le texte ne comporte plus la « passoire » de la loi de 1985 en supprimant l'avortement pour « risque pour la santé de la mère ».**

Ce sont des « citoyens éveillés et actifs » qui vont obtenir que la loi Aido (la loi d'avortement du gouvernement Zapatero) soit reléguée dans l'histoire, souligne le site, **mais il ne s'agira alors que d'une « première bataille » gagnée : « Nous n'avons pas encore atteint notre but, l'avortement zéro. Le changement demeure toujours trop fragile et les partisans de l'avortement feront tout leur possible dans les prochains mois pour qu'il n'aboutisse pas. »"**